

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 27 mars 1951.

N° 668/Agri.

U R G E N T

OBJET:

Allée de Jacaranda.

ASTRIDA



422

Révérénd Frère Supérieur,

Suite au télégramme 20824/Agri. dont copie ci-jointe auriez-vous l'obligeance d'exposer par lettre qui sera transmise à Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi sous couvert de Monsieur l'Administrateur de Territoire l'historique de la question, vos objections et vos intentions.

Veuillez agréer, Révérend Frère Supérieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur Chef de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

Au Révérend Frère Supérieur des Frères de la Charité

à

A S T R I D A .